

## BULLETIN D'INSCRIPTION

(A retourner par l'intermédiaire du Comité Régional dont relève l'organisateur)

Nationale  Internationale  Nationale Etapes  Internationale Etape

N° d'affiliation du club: .....

Genre de l'épreuve:

Titre de l'épreuve: .....


Date 2011: .....

Société: .....  
(club affilié à la F.F.C.)

Président: .....

Adresse: .....

Code Postal : ..... Ville : .....

 : .....  : ..... Email: .....

Le club organisateur de l'épreuve faisant l'objet de la présente demande:



- > Sollicite l'inscription de mon épreuve au calendrier des «Cyclosporatives» FFC et / ou U.C.I. 2011 et vous adresse par chèque bancaire à l'ordre de la F.F.C., le montant de la caution s'élevant à 150 € par jour de course à valoir sur les droits d'organisation F.F.C. arrêté par le Conseil d'Administration.
- > M'engage à prendre en charge les frais inhérents au superviseur désigné par la FFC ou l'UCI, au contrôle antidopage et les droits facturés par l'UCI pour une inscription au calendrier international.

### Responsable de l'Organisation:

.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

 : .....  : .....

Email: .....

Signature et cachet du club:

signature et cachet du Comité Régional

## EPREUVES 1.42 et 1.43

### REGLES D'ETABLISSEMENT DES CALENDRIERS

Ces règles sont issues de la réforme du calendrier décidée par Comité Directeur du 15 juin 1991. Elles visent à faciliter l'harmonisation dont l'optimisation est réalisée lors de la réunion du calendrier.

Les dates d'inscription au calendrier des différentes épreuves sont arrêtées selon les règles ci-après :

- Règle de base : Fixation des dates des épreuves, d'une année sur l'autre, par référence à la fois à un nombre déterminé de **semaines depuis le début de l'année et à des jours précis de la semaine** (ex: le mercredi de la 6<sup>ème</sup> semaine de l'année).

En conséquence, les organisateurs n'auront plus la possibilité de modifier les dates de leurs épreuves pour suivre ou éviter les jours de fêtes mobiles (Pâques, Pentecôte, etc.)

- Exception à la règle de base :

1. Les épreuves qui sont organisées les jours de fêtes à date fixe (1<sup>er</sup> mai, 8 mai, 14 juillet, 15 août)
2. Les épreuves d'un jour qui ont lieu les jours de semaine suivant les fêtes mobiles (lundi de Pâques, lundi de Pentecôte et jeudi de l'Ascension).  
Exemple du «Circuit de Pentecôte» : cette épreuve se disputera toujours le lundi de Pentecôte.

### Taxe U.C.I. d'inscription au calendrier international du cyclisme pour tous

Une facture sera envoyée par l'UCI, aux organisateurs, à l'automne 2010. Seules les épreuves ayant respecté l'article 1.2.012 du règlement UCI (respect du délai de paiement) seront inscrites au calendrier. Comme par le passé, une taxe additionnelle sera perçue en cas de changement de dates et une taxe additionnelle restera due en cas d'annulation.

### RECEPTION DES IMPRIMES D'INSCRIPTION

Toutes les demandes d'inscription doivent être disposées suffisamment à temps pour qu'elles parviennent au siège fédéral par l'intermédiaire des comités régionaux au plus tard le 10 août 2010 (épreuves du calendrier international) et le 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour les épreuves nationales.

### REGLES D'ACCES AU CALENDRIER UCI

Pour accéder au calendrier des cyclosporives UCI, l'épreuve devra avoir été organisée au préalable deux années au niveau du calendrier FFC et répondre aux conditions fixées dans une fiche d'instruction UCI.